

**Secrétariat général
du Grand Conseil**



GRAND CONSEIL

Rapport d'activité 2021-2022



Le mot du Secrétaire général

« Labor omnia vincit improbus » (Un travail acharné vient à bout de tout)

Géorgiques de Virgile

L'année 2021-2022 a été marquée par le changement de législature et par un important renouvellement au sein du Grand Conseil, avec l'arrivée de 51 nouvelles et nouveaux députés. Il s'est donc agi pour le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) d'œuvrer à l'organisation des étapes de mise en route des différents organes du Grand Conseil, avec pour objectifs de permettre aux nouvelles et nouveaux élus d'empoigner leur mandat et de faciliter leur intégration au sein des divers organes du Grand Conseil.

Quant à la pandémie, même si elle a encore influé sur le fonctionnement du législatif, elle a peu à peu glissé au second plan et la gestion de ses effets ne nous a pas entravés dans nos missions. La rédaction de ce rapport, fruit d'un important travail de l'équipe de direction, nous permet d'orienter nos engagements. En effet, le SGC sera amené à se repenser au cours de cette nouvelle législature, à analyser ses prestations, à en modifier et à en conserver, voire à en supprimer, tout en s'engageant vers des nouvelles.

A l'heure de la rédaction de ces lignes, l'instabilité du contexte géopolitique et énergétique bouscule notre fonctionnement et nos habitudes. Cette situation constitue un nouveau défi extraordinaire, après la crise du coronavirus, et une nouvelle occasion de démontrer nos capacités à surmonter les obstacles, à œuvrer pour confirmer la solidité de nos institutions, avec courage et résilience, de façon responsable. Cette capacité de réactivité, maintes fois éprouvée, est devenue une marque de fabrique. Parallèlement, le Bureau du Grand Conseil a pu s'assurer que les prestations du SGC répondaient tant aux besoins actuels qu'à ceux à venir, un cercle vertueux dont les parties prenantes tissent des liens forts de confiance, de dynamisme et de stabilité.

Chaque collaboratrice et collaborateur du SGC a tenu son rôle avec détermination, flexibilité et solidarité et ce n'est qu'au prix de cet engagement sans faille qu'il a pu remplir sa mission auprès des député-e-s.

En principe, un rapport d'activité porte sur le passé. Mais si la rétrospective est une invitation à poursuivre une action, alors elle doit aussi s'accompagner de perspectives. Deux retiennent l'attention :

La décision du Bureau d'inscrire au budget 2023 une nouvelle fonction de délégué à la communication, en se basant en partie sur ce qui existe déjà dans d'autres cantons, exprimant ainsi un signal fort de sa préoccupation à ce que le Grand Conseil et ses commissions puissent se faire entendre dans l'actuel paysage médiatique et s'adresser sans filtre aux citoyen-ne-s. Cette nouvelle fonction a pour ambition de permettre au législatif de s'appuyer sur un concept et une politique de communication capable de rétablir l'équilibre avec celle du Conseil d'Etat, d'offrir une meilleure visibilité aux travaux des commissions et de servir d'interlocuteur privilégié pour les partenaires externes, à commencer par les représentant-e-s des médias.

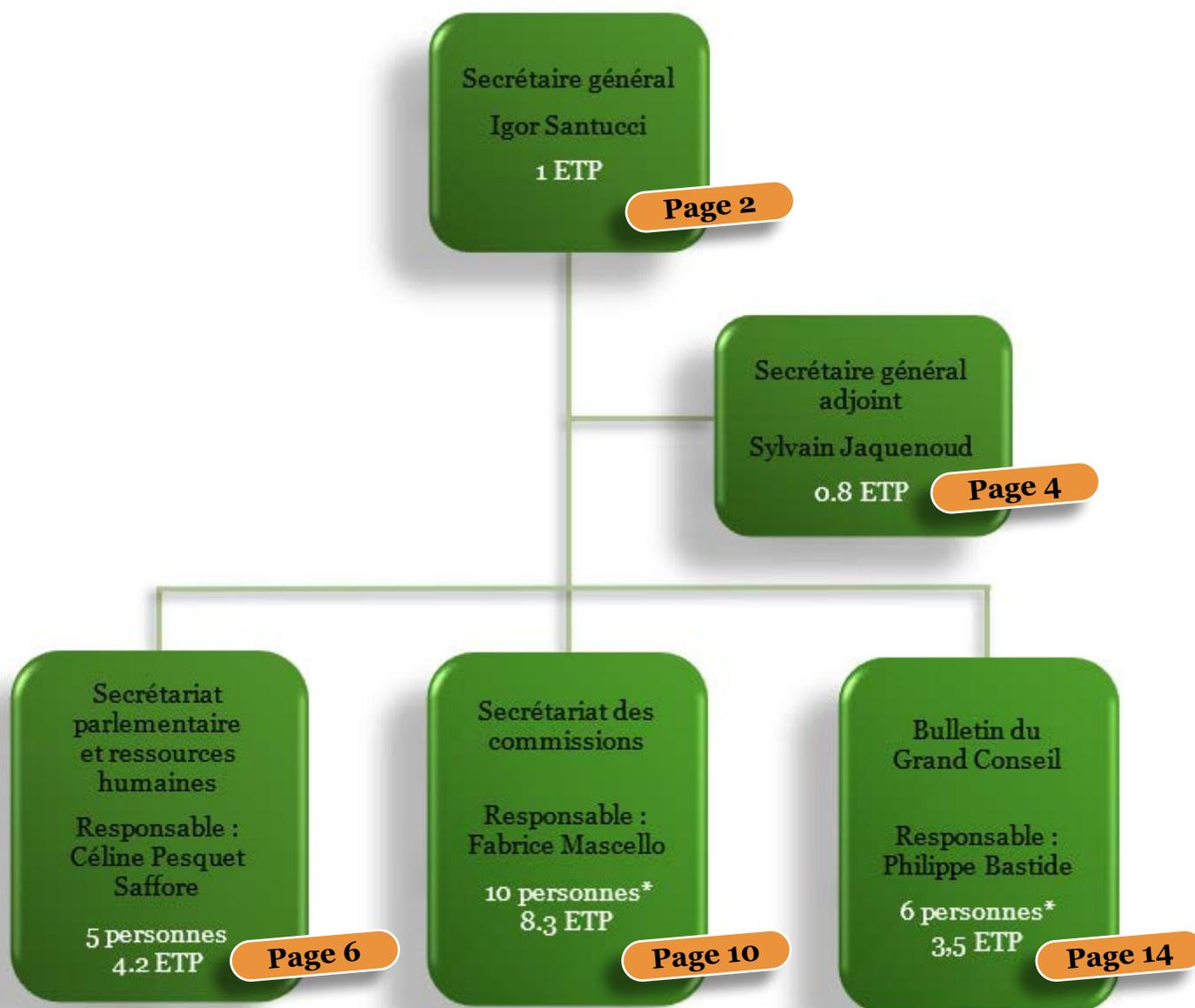
Une autre décision aura un impact important sur le Grand Conseil : la récente prise en considération de plusieurs motions destinées à initier un chantier de révision partielle, mais conséquente de la Loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007. Ce projet suscitera inmanquablement de vifs débats et attisera les passions ; le SGC les accompagnera en fournissant tout l'appui que les organes du législatif seront en droit d'attendre de lui.

Développer les prestations existantes, renoncer à certaines, en proposer de nouvelles, l'ensemble des collaborateur-trice-s y ont travaillé tout au long de cette année de changement. Les pages qui suivent concrétisent cet engagement et apportent une juste reconnaissance pour l'investissement déployé avec constance et professionnalisme. Que toutes et tous en soient sincèrement remerciés.

Igor Santucci,
Secrétaire général du Grand Conseil

Organigramme

Table des matières



En août 2021, un nouvel apprenti employé de commerce a par ailleurs commencé son cursus de trois ans au sein du Secrétariat général du Grand Conseil. Il ne figure pas dans l'organigramme ci-dessus.

* Une collaboratrice ayant la double casquette.

La colonne du Secrétaire général adjoint

Quelques réflexions sur la démocratie

« La démocratie, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité : c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire ; c'est un code moral. »

Pierre Mendès France, La vérité guidait leurs pas, 1976

Cette phrase, lue au printemps 2022 dans un article consacré à l'élection présidentielle française, m'est revenue à l'esprit en suivant, en ce début de mois de novembre, les midterms américaines.

Comparaison n'est pas raison, certes, et la Suisse et le canton de Vaud ne sont ni la France ni les Etats-Unis. Mais, comme le disait le Président de la Confédération Ignazio Cassis en octobre dans une interview au journal Le Temps, « Non, la démocratie ne nous est pas donnée. » Au-delà de la guerre en Ukraine, à l'origine de cette déclaration, le propos peut être mis en lumière par la citation de Pierre Mendès France.

La démocratie est un bien collectif ; chaque personne qui en bénéficie en est coresponsable ; et aujourd'hui, plus d'île ni de réduit, cela se joue à l'échelle de la planète. Or, il me paraît que la dégradation de la pratique politique, grave et évidente dans certaines des plus grandes démocraties, s'observe, de manière modérée, un peu partout. Par conséquent, il est de la responsabilité de chacune et chacun, citoyen, média ou élu, à son plus ou moins modeste niveau, d'agir.

Comment ? Par exemple, en privilégiant le fond sur la forme ; le long terme sur le court terme ; le projet sur le coup d'éclat ; l'argumentaire sur la phrase choc. En écoutant ce que l'adversaire, qui n'est pas un ennemi, propose d'intéressant. Cela peut se pratiquer en plénum, en commission, dans la rue, sur les réseaux sociaux ; et même si l'adversaire ne le fait lui-même pas toujours, voire pas du tout. C'est peut-être moins spectaculaire, mais tellement plus noble, et certainement pas moins efficace.

*Sylvain Jaquenoud
Secrétaire général adjoint*

FAITS MARQUANTS 2021-2022

Ce chapitre rassemble les principales informations relatives au Bureau du Grand Conseil, aux institutions et aux événements protocolaires.

Bureau et groupes. Pendant l'année parlementaire 2021-2022, dernière de la législature, le Bureau du Grand Conseil était composé de Mme Laurence Cretegnny, Présidente ; Mme Séverine Evéquoz, 1^{ère} Vice-Présidente ; M. Laurent Miéville, 2^e Vice-Président ; MM. Sébastien Cala, Julien Cuérel, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres. Le Grand Conseil comptait sept groupes, comme tout au long de la législature, l'un d'eux, le groupe des Libres, n'ayant toutefois plus accès aux commissions, étant tombé en-dessous de la limite des 5 membres fixée par la loi.

Principales rencontres multilatérales et bilatérales. Comme chaque année, le Bureau du Grand Conseil a rencontré le Conseil d'Etat en début d'année parlementaire, le 15 septembre 2021.

Il a participé à la 58^e réunion des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin, les 24 et 25 septembre 2021, à l'invitation du Canton de Berne, à Bienne et dans le Jura bernois (Tavannes, Bellelay et Tramelan). Cette réunion donne chaque année aux membres des Bureaux des huit cantons latins l'occasion de se rencontrer et d'échanger. La partie officielle était consacrée au thème « Médias sociaux en politique : enjeux et défis ».

En raison de la situation sanitaire, l'assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP) s'est tenue sur un seul jour, à Lucerne, le 13 novembre 2021. Le thème de l'assemblée était « Quelles mesures les parlements doivent-ils prendre dès à présent pour pouvoir faire face à une prochaine situation extraordinaire ? »

Déplacement à Bruxelles. Le Bureau du Grand Conseil, à l'invitation du Parlement flamand (Vlaams Parlement), et en collaboration avec l'ambassade de Suisse, s'est rendu à Bruxelles, siège dudit Parlement. Nos hôtes belges étaient particulièrement intéressés par la répartition des compétences entre cantons et Confédération prévue dans le système fédéral suisse. Les membres du Bureau ont quant à eux pu découvrir les spécificités du fédéralisme belge, les problématiques auxquelles est confronté le Parlement flamand et resserrer leurs liens, après la longue période du coronavirus.

Elections cantonales – Grand Conseil. Les élections cantonales du 20 mars 2022 ont vu l'élection de 51 nouveaux députés sur 150 et la réélection de 99 sortants. Le renouvellement de la députation a donc été constant par rapport à 2017 (un tiers). Les 51 personnes qui ont quitté le Grand Conseil se répartissent comme suit : 28 ne se représentaient pas ; 22 n'ont pas été réélus ; et un député, M. Vassilis Venizelos, a accédé au Conseil d'Etat. Par rapport au Grand Conseil tel qu'issu des élections 2017, le nombre de femmes est passé de 47 à 52 et la moyenne d'âge de 51,46 à 49,97 ans. Le Bureau provisoire du Grand Conseil, qui a œuvré jusqu'à l'élection du nouveau Bureau, était composé, comme le veut la Loi sur le Grand Conseil (LGC), du doyen des députés réélus, M. Jean-François Cachin, et des cinq plus jeunes élus, Mme Cloé Pointet, Mme Mathilde Marendaz, M. Romain Pilloud, M. Théophile Schenker et Mme Elodie Lopez.

Elections cantonales – Conseil d'Etat. Les élections cantonales des 20 mars (1^{er} tour) et 10 avril (2^e tour) 2022 ont vu le renouvellement de plus de la moitié du Conseil d'Etat. Mme Christelle Luisier Brodard a été réélue au 1^{er} tour et Mmes Nuria Gorrite et Rebecca Ruiz au second. Ont été nouvellement élus au second tour Mme Isabelle Moret, M. Frédéric Borloz, M. Vassilis Venizelos et Mme Valérie Dittli. Mme Cesla Amarelle n'a pas été réélue.

Assermentation des autorités. Le 28 juin 2022 s'est déroulée la traditionnelle assermentation des 157 membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. La plupart des 150 députés a choisi l'assermentation à la Cathédrale, le matin, à l'issue d'un service religieux prévu par la LGC, devant près de 1000 invités. Quelques-uns ont préféré être assermentés l'après-midi, dans la salle plénière. La journée a commencé par une première brève séance du nouveau Grand Conseil, qui lui a permis d'adopter les deux rapports, un pour le Grand Conseil, l'autre pour le Conseil d'Etat, de la Commission de vérification des titres d'éligibilité. La cérémonie à la Cathédrale a vu le président du Bureau provisoire du Grand Conseil, cette année M. Jean-François Cachin, doyen des députés réélus, prononcer une allocution. Après l'assermentation, menée pour les députés par M. Igor Santucci, Secrétaire général, les députés et invités ont partagé un apéritif dînatoire sur l'esplanade du Château. Puis la séance de l'après-midi a permis au Grand Conseil d'élire son Bureau, ainsi que l'ensemble des commissions dites « instituées » (de surveillance et thématiques), de même que le Secrétaire général.

Politique fédérale. L'année de Présidence de la Confédération de M. Guy Parmelin, conseiller fédéral vaudois, s'est terminée le 31 décembre 2021. Par ailleurs, dans le cadre des élections cantonales, deux représentants vaudois au Conseil national, Mme Isabelle Moret et M. Frédéric Borloz, ont été élus au Conseil d'Etat et ont donc dû quitter Berne. Ils y ont été remplacés par deux députés, MM. Daniel Ruch et Alexandre Berthoud, qui ont tous deux décidé de continuer pour l'instant à siéger au Grand Conseil.

CEP-HRC. Instituée en mars 2021, ce n'est qu'en été que la Commission d'enquête parlementaire sur l'hôpital Riviera-Chablais (CEP-HRC) a véritablement pu commencer ses travaux. Elle a remis son rapport le 24 mai 2022 au Bureau du Grand Conseil ; le plénum en a débattu le 7 juin 2022. L'ensemble des recommandations a été passé en revue. Enfin, le Grand Conseil a accepté le rapport de la CEP-HRC par 79 oui, 31 non et 28 abstentions ; il a mis fin à l'enquête par 131 oui et 3 abstentions. Il convient de relever que le budget à disposition, soit CHF 853'300.-, n'a de loin pas été entièrement dépensé. A ce propos, une recommandation de la CEP-HRC et une motion de la Commission des finances (COFIN) sur le financement des CEP à l'avenir donneront lieu à un débat au Grand Conseil en 2023.

Covid – 3^e exercice. Le Grand Conseil, en cette année parlementaire 2021-2022, n'a heureusement plus dû s'exiler hors du Parlement vaudois. Il a toutefois connu encore plusieurs mois de mesures sanitaires, jusqu'au 1^{er} trimestre 2022.

Secrétariat parlementaire et ressources humaines

«Emmoder»

Voici ma première contribution au rapport d'activité ! Encore une nouveauté que je prends en main après ma prise de fonction le 1^{er} septembre 2021 de responsable de la nouvelle section du secrétariat parlementaire et des ressources humaines. En écrivant ces quelques lignes, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour notre ancien Responsable RH et Administrateur gestionnaire, qui est désormais un retraité heureux avec lequel je partage cinq années de bons souvenirs au sein de notre équipe, lorsque j'occupais le poste de secrétaire de direction.

Je tiens à remercier ici le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me permettant de relever le défi de prendre de nouvelles responsabilités et de rejoindre la direction de notre service.

Cette année aura été d'une intensité extraordinaire, pour ma part, du fait des nouvelles missions du poste, d'une formation en cours d'emploi, d'un changement de législature, de l'organisation de l'assermentation des autorités cantonales et des évolutions de la situation sanitaire. Même si, à l'heure du bilan, je regrette d'avoir dû remettre à plus tard certains projets par manque de temps, je suis infiniment reconnaissante aux membres de mon équipe d'avoir permis à notre section d'atteindre les objectifs et de maintenir notre niveau de prestations dans le cadre d'une nouvelle section et avec une « nouvelle cheffe ». Que toutes et tous lisent ici l'expression de ma gratitude pour le travail accompli.

*Céline Pesquet Saffore
Responsable RH et Secrétariat parlementaire*

FAITS MARQUANTS 2021-2022

Secrétariat parlementaire et...

Changement de législature

Tous les cinq ans, le changement de législature représente un travail hors norme pour le SGC. Malgré cette charge extraordinaire, les innombrables composantes d'un changement de législature ont toutes été menées à bien et dans les délais. Pêle-mêle, et de manière non exhaustive, on peut citer pour le Secrétariat parlementaire : l'accueil des député-e-s nouvellement élu-e-s (une matinée et une journée), la récolte et le traitement des données des 150 député-e-s, le placement des groupes et des député-e-s dans la Salle plénière, la production des cartes personnelles des député-e-s, la signature de la convention entre les président-e-s des groupes sur la répartition des sièges et des présidences au Bureau et dans les commissions instituées. Plusieurs de ces éléments sont d'ailleurs également le fruit d'une collaboration avec les sections du Bulletin et du Secrétariat des commissions.

Aide-toi et SIEL t'aidera...

Il découle de l'enquête de satisfaction des député-e-s sur l'activité parlementaire de la législature écoulée la mise en place de mini-formations abordant à chaque fois un aspect de SIEL. Pour le premier semestre 2022, quatre ateliers ont été organisés par notre informaticien à l'intention des député-e-s. Ainsi, ces dernier-ère-s ont pu trouver réponse à leurs questions devant les arcanes de SIEL : comment déposer une intervention ? La partager ? Procéder à une recherche ? Demander des cosignatures ? Une petite dizaine de député-e-s ont saisi l'opportunité de parfaire leur maîtrise de ce système incontournable pour leur fonction.

Toujours dans l'optique de permettre à chaque membre de la députation de se perfectionner ou de rafraîchir ses connaissances, notre informaticien a créé, avec la contribution de collègues des autres sections, plusieurs modules de formation accessibles en ligne et en tout temps. A cet effet, le Secrétariat général a fait l'acquisition d'une licence du logiciel *Articulate 360*.

Sortie de fin de législature

Dans les mois qui précèdent le changement de législature, le Secrétariat parlementaire organise la traditionnelle sortie de fin de législature. Cette édition a eu lieu le mardi 12 avril 2022 et son programme a été élaboré sous l'impulsion de la Présidence. Un tel événement voit pas moins de 200 personnes sillonner le canton (la députation, les membres du Conseil d'Etat, les préfet-ète-s et syndic-que-s des communes hôtes, les membres du Secrétariat général du Grand Conseil et ses partenaires). Ce défi a été relevé haut la main par ses organisatrices.



... ressources humaines

Formation

Nous sommes heureux d'avoir pu permettre à notre informaticien de se former en vue de l'obtention d'un *Master of Advanced Studies in Information Security* (session 2021-2022). Il doit finaliser cette formation par la rédaction d'un mémoire qu'il déposera début 2023.

Pour ma part, entre novembre 2021 et juillet 2022, j'ai pu bénéficier d'une formation en *leadership*, formation à l'issue de laquelle j'ai obtenu un Certificat de l'Association Suisse pour la Formation des Cadres (ASFC).

Engagement

Pour renforcer la section du Secrétariat des commissions en prévision de l'augmentation des affaires à traiter en cette fin et en début de législature, nous avons le plaisir de compter une auxiliaire parmi nous pour une durée déterminée. Pour avoir déjà occupé la fonction de secrétaire de commissions de 2013 à 2017, à notre entière satisfaction, elle a été retenue de manière unanime et fournit un soutien précieux en cette période de changement de législature.

ARC Emploi

La section du Bulletin du Grand Conseil a pour la deuxième fois participé à une mesure d'insertion offerte aux demandeurs d'emploi par le Service du personnel (SPEV) et a ainsi pu accueillir un stagiaire du 1^{er} mars au 31 juillet sur la base d'un taux d'activité de 80 %, dont 70 % au sein du service et 10 % à l'extérieur pour assister aux ateliers de recherche d'emploi organisés par l'ORP.

Il est utile de préciser que cette mesure via le SPEV ne nécessite aucun contrat ou autre autorisation et n'engage aucun frais financier auprès du service d'accueil. Il s'agit vraiment d'une collaboration « gagnant-gagnant », à savoir que le service permet à une personne en difficulté de recherche d'emploi de vivre une nouvelle expérience professionnelle, de se réinsérer dans le circuit du travail, d'ajouter une ligne à son CV et d'obtenir un nouveau certificat de travail. Le travail d'encadrement et d'accompagnement par le responsable direct de la personne bénéficiant de la mesure est important (séances bilatérales hebdomadaires, suivi des missions et des objectifs, rédaction de rapports d'évaluation).

Enfin, il est relevé que l'emploi temporaire vise d'une façon prépondérante les intérêts du participant et ne saurait pallier les problèmes d'organisation du service d'accueil ; d'ailleurs, dans le cadre de la mesure, le stagiaire peut quitter le service sans préavis s'il retrouve un emploi. Cela n'a pas été le cas pour cette personne puisqu'elle a pu entrer à la HEP à la fin de cette mesure. Il est certain que l'enrichissement apporté par cette expérience nous amènera à la reconduire.

Chiffres clés 2021-22

• 150 députées et députés

Le Secrétariat parlementaire a procédé, en 2021-2022, aux nombreuses opérations liées à 3 démissions au sein du Grand Conseil.

• 7 groupes politiques

Le nombre de groupes politiques pour cette dernière année de législature est de sept.

• 38 séances plénières

Le Secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par le secrétariat sis à côté de la Salle plénière. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant **180.50** heures en tout. Par ailleurs, le Grand Conseil a siégé à deux reprises le mercredi (en plus du mardi) juste avant la fin de l'année parlementaire, en juin, pratique habituellement réservée aux trois semaines de débat budgétaire précédant la pause des fêtes en décembre.

• 1222 points à l'ordre du jour

Au cours de l'année, pas moins de 1222 points ont été portés à l'ordre du jour des 38 séances du Grand Conseil – certains à plusieurs reprises, pour un deuxième, voire un troisième débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé – la liste des objets en attente de traitement – qui permet également l'élaboration des planifications à deux ou à trois semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés. A noter que ce total comprend chaque question orale plutôt qu'un seul point pour toute l'heure des questions.

- **431 objets déposés**

Pour chaque objet, le Secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme le suivi dans SIEL, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

112 questions orales

44 simples questions

158 interpellations 3 déterminations (adoptées)

49 postulats

42 motions

5 postulats issus de motions transformées (non comptabilisés dans le total de 420)

6 initiatives

17 résolutions

0 requête d'institution de commission d'enquête parlementaire.

- **23 séances du Bureau**

Le Secrétaire général et son adjoint, ainsi que les Secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau.

- **196 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions**

Le Secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le Secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les Secrétariats généraux des départements. En 2021-2022 :

90 commissions ad hoc ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème ;

82 objets ont été confiés par le Bureau à une commission thématique ;

24 objets ont été transmis à une commission de surveillance.

- **50 envois électroniques de documents aux députées et députés**

Chaque semaine, un important envoi, désormais complémentaire à SIEL, se fait le jeudi aux députées et aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, limitant ainsi l'usage du papier à des cas exceptionnels. En 2021-2022, il s'est agi de 41 envois hebdomadaires et de 9 envois complémentaires.

- **9 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence**

- **11 décomptes d'indemnités des députées et députés**

Chaque mois, le Secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2021-2022, le montant total s'est élevé à CHF 4'110'055.10, décomposé comme suit :

– indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 355'000.-

– séances plénières : CHF 2'599'840.-

– séances du Bureau et des commissions : CHF 1'351'550.-

– frais administratifs et informatiques : CHF 120'934.-

– frais de transport : CHF 158'665.10

– frais de formation : CHF 0.-

Secrétariat des commissions

« Une section source de réflexions et force de propositions »

Comme à l'accoutumée, cette partie du rapport d'activité fait état de certains dossiers significatifs traités au cours de l'année parlementaire par notre section ainsi que de quelques données statistiques. Si cet aspect du travail des secrétaires n'est plus un mystère, il est intéressant de se pencher sur une autre facette moins visible de notre activité : la participation à des groupes de travail internes avec des collègues des deux autres sections et l'analyse de problématiques en lien avec notre activité spécifique.

Voici quelques-unes des thématiques ayant fait l'objet d'une réflexion (toujours en cours ou terminée) de la part des secrétaires de commissions durant cette année.

- *SIEL* : participation à divers groupes de travail pour, d'abord, finaliser la mise en œuvre de cette solution informatique concernant les commissions parlementaires, ensuite, poser une réflexion sur son impact quant aux processus internes de travail et, enfin, sur le besoin de documentation des Archives cantonales quant à la nature des documents sauvegardés dans les espaces documentaires, en prévision de la mise en œuvre future de l'archivage électronique.
- *Télétravail* : participation à un groupe de travail visant la rédaction d'une directive interne permettant d'ancrer dans la durée cette nouvelle pratique, afin de clarifier les nouvelles méthodes et normes du travail à distance, conformément aux orientations du Service du personnel (SPEV). A noter qu'avec d'autres services, le SGC avait mis en place cette méthode, à des fins de tests au niveau de l'Etat, bien avant la crise sanitaire. Cette dernière n'a fait que confirmer l'importance de cette nouvelle manière de travailler et l'essai a ainsi été pleinement transformé, dans notre section, le cahier des charges des secrétaires de commissions parlementaires s'y prêtant particulièrement bien.
- *Liens et communication* : participation à un groupe de travail visant à lancer une réflexion sur, d'une part, le sens du lien entre collègues de travail et, d'autre part, l'amélioration des canaux de communication au sein du service.
- *Procédure sur les initiatives* : rédaction de fiches métier dédiées au traitement des initiatives (parlementaires, populaires, etc.) permettant de consolider les pratiques constatées lors de l'analyse de ce genre d'objets en commissions.
- *Enquête de satisfaction des député-e-s* : création, en 2016 puis reconduite en 2021, d'un questionnaire destiné à la députation permettant de tirer un bilan sur l'activité parlementaire de la législature écoulée, avec, cette année, la publication d'un article dans le journal de la Société suisse des questions parlementaires. Cette analyse a permis de faire émerger certains besoins et sur cette base des mesures concrètes ont été mises en place, comme les mini-formations.
- *EMPD sur les commissions thématiques 2022-2027* : établissement de statistiques rétrospectives sur la ventilation des objets parlementaires entre commissions ad hoc et instituées, ainsi qu'une typologie de ces objets selon les thématiques. Une documentation jointe au décret des commissions thématiques proposé par le Bureau du Grand Conseil et voté par le Parlement, qui a servi d'aide à la décision et à la projection dans divers scénarios, avec comme finalité cette année la création de trois nouvelles commissions thématiques (environnement et énergie, affaires sociales et formation).
- *Prestations des secrétaires* : rédaction d'un rapport interne sur les mesures à mettre en place lors des pics d'activité, vu sous l'angle des ressources humaines, des prestations fournies et des délais à respecter.

Fabrice Mascello,
Responsable de la section des commissions

Chiffres clés de l'année 2021-2022 (comparatif avec 2020-2021)

331 séances (contre 332 en 20-21), toutes commissions confondues, dont **206** (192) pour les commissions instituées (surveillance et thématiques) et **125** (140) pour les commissions ad hoc. Plus de **670** (680) heures de séances, toutes commissions confondues, dont environ **470** (450) pour les commissions instituées et environ **200** (230) pour les commissions ad hoc. D'un exercice à l'autre, la charge de travail est ainsi constante, mais avec une légère augmentation des travaux attribués aux commissions instituées contrebalancée par une diminution du nombre de commissions ad hoc.

La Commission de gestion, notamment en raison de son implication dans la rédaction du rapport spécifique sur la Fondation de Beaulieu (voir ci-dessous), est la plus active, tant en nombre de séances (**28**) que sous l'angle du nombre d'heures de séances (**95**). D'un point de vue général, les séances de commissions les plus longues ont duré **8 heures** et la plus courte **un quart d'heure**.

Activité particulière des commissions instituées et ad hoc

Le Secrétariat des commissions peut être amené à fournir un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent bien entendu l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de séances. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge des commissions peuvent devoir fournir certaines prestations plus spécifiques telles que l'organisation d'auditions, la gestion de la documentation fournie par les services, des recherches documentaires, la rédaction de documents (synthèses, etc.), la rédaction de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapport, toujours en étroite concertation avec les présidences de commissions concernées et parfois dans des délais restreints. Ci-après, trois exemples significatifs de dossiers traités durant l'année parlementaire 2021-2022. Cette année, deux secrétaires de commission ont repris le secrétariat de la délégation du Canton de Vaud à l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Cette activité supplémentaire n'est pas détaillée ci-après, car faisant l'objet prochainement d'une publication spécifique à destination du Grand Conseil.

Dossier Beaulieu

Depuis plusieurs années, de nombreux éléments liés au dossier Beaulieu ont occupé le Parlement. Le 1^{er} octobre 2019, le Grand Conseil validait l'EMPD (129) autorisant l'octroi d'un cautionnement à la Fondation de Beaulieu (FdB), l'abandon d'un prêt de 15 millions octroyé en 2009 et la renonciation du Canton à rester partenaire du site. Une Commission d'enquête parlementaire (CEP) a été refusée et, dans le même temps, en vertu de l'article 52 alinéa 2 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de gestion (COGES) a été mandatée, en août 2020, afin d'investiguer sur l'utilisation des fonds versés depuis des années à Beaulieu, la gouvernance, le travail et l'implication des représentant-e-s de l'Etat dans le dossier. La COGES, s'appuyant sur l'article 53 alinéa 2 LGC, a décidé de produire un rapport spécifique, sous réserve d'une définition claire du périmètre d'enquête, des ressources à sa disposition et de la temporalité de ses travaux.

La COGES a rapidement été confrontée à plusieurs limites. En effet, sans compter qu'il s'agissait d'un dossier à étudier qui s'étendait sur plus de 15 ans, une enquête pénale en cours imposait certaines restrictions. En outre, le champ de compétences de la commission ne couvrait pas l'entier du mandat (établissement des responsabilités politiques). De plus, n'étant pas une CEP, les moyens d'action de la COGES demeuraient restreints, de même que sa latitude à publier les informations dont elle disposait, certains documents étant confidentiels. Une coordination avec le Conseil d'Etat, avant publication du rapport, a été nécessaire. Notons également que la pandémie a impacté l'avancement des travaux.

Ce rapport, publié en mai 2022 et qui concluait à une utilisation correcte des fonds cantonaux, mais à une gouvernance perfectible, a demandé un investissement très important à la délégation en charge (5 député-e-s) et au secrétariat de la COGES pour réunir la documentation dense et complexe et s'en saisir. Une douzaine d'auditions ainsi qu'une vingtaine de séances ont été effectuées. Plusieurs dizaines d'heures de travail d'analyse et de rédaction ont été nécessaires. En fin de processus, la secrétaire de la COGES a été libérée une quinzaine de jours durant de ses autres obligations afin de parachever le travail.

L'investissement et l'énergie considérables que ce travail a nécessités, tant de la part des député-e-s que de la part du secrétariat de la COGES ont conduit la commission à se questionner, pour l'avenir, sur les moyens à sa disposition et les limites de son action. Ces questionnements ont été adressés par écrit au président de la Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) ainsi que la nécessité – en cas de nouveau mandat – d'une réflexion sur les moyens à mettre à disposition pour renforcer la commission chargée dudit mandat.

La problématique de la récusation de membres du Grand Conseil s'est posée de manière inédite dans le cadre du traitement du « PAC Lavaux¹ » entre juin 2021 et février 2022 où elle a été résolue, spécifiquement pour cet objet, par la modification d'un article de la LLavaux.

En mai 2021, le Département des institutions et du territoire (DIT) a transmis le PAC Lavaux élaboré par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) au Grand Conseil dont le Bureau a nommé une commission ad hoc de 17 membres pour le traiter. Concrètement, la commission doit se prononcer sur cinq documents : le règlement, le plan, le décret, la modification de la LLavaux, ainsi que les oppositions. C'est en lien avec ces dernières que, lors de la première séance de commission, le 17 juin 2021, des questions ont surgi sur l'éventuelle nécessité d'une récusation des membres de la commission ayant fait opposition au plan lors de sa mise à l'enquête. Un avis de droit a été demandé par la commission à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), qui a conclu que ces député-e-s devaient se récuser non seulement en tant que membres de la commission, mais aussi dans le cadre des débats et du vote final en plénum. Un second avis de droit, également demandé par la commission, a été rédigé par Mme Valérie Défago, professeure de droit administratif, et M. Pascal Mahon, professeur de droit constitutionnel, tous deux à l'Université de Neuchâtel². Il définit en particulier le cercle de député-e-s devant indiscutablement se récuser et suggère d'instaurer une base légale formelle spécifique à cet objet. Tenant compte de cet avis de droit, la commission a demandé au Conseil d'Etat de modifier la LLavaux pour introduire les aspects de récusation. La proposition de modification (article 4b, al. 4 LLavaux) a été examinée par la Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ), puis acceptée par le Grand Conseil, le 1^{er} février 2022. Sa teneur est la suivante :

« Sont tenus de se récuser lors de l'examen, en commission ou en séance plénière, du plan et des oppositions, les membres du Grand Conseil :

- a. qui ont déposé une opposition au projet et sont propriétaires d'un bien-fonds sis dans le périmètre du plan ;
- b. qui représentent ou ont représenté dans la procédure d'adoption du plan une personne visée à la lettre a ;
- c. qui sont conjoint, partenaire enregistré, font durablement ménage commun ou sont parent en ligne directe ou en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclus avec une personne visée aux lettres a et b, qu'elle soit ou non membre du Grand Conseil. »

¹ Exposé des motifs et projet de décret approuvant le Plan d'affectation cantonal n°363 Lavaux et statuant sur les oppositions conformément aux dispositions de la loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) du 12 février 1979 ainsi que le Projet de loi modifiant la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux

² « Détermination de l'applicabilité des règles d'indépendance et d'impartialité valant pour les autorités administratives à l'activité des députées et députés du Grand Conseil lors de l'adoption du PAC Lavaux »

Pour respecter cette nouvelle base légale, la composition de la commission ad hoc a été modifiée et le 14 février 2022, elle a pu reprendre ses travaux, encore en cours actuellement. Dans ce contexte et de manière plus générale, il est utile de rappeler que les député-e-s membres d'une commission traitant un objet n'ont pas à se récuser spécifiquement, mais ont uniquement l'obligation d'annoncer leurs intérêts avant de s'exprimer et, s'ils l'estiment pertinent, de s'abstenir durant le vote qui pourrait poser un problème, voire un conflit d'intérêts.

Mandat du Bureau à la CIDROPOL pour piloter une révision partielle de la LGC

Le 23 janvier 2020, le Bureau du Grand Conseil mandatait la Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) pour piloter un processus de révision de la Loi sur le Grand Conseil (LGC). Objectif du mandat : proposer au plénum des pistes pour améliorer l'efficacité du Parlement, les moyens à sa disposition et les relations avec le gouvernement – par le biais du dépôt de motions.

Pour mener à bien ce mandat, la CIDROPOL a décidé d'organiser deux demi-journées d'étude et de se faire accompagner par un mandataire. Elle a également procédé à l'audition des acteurs concernés, notamment le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat. L'exécution de ce mandat s'est terminée par le dépôt de trois motions au nom de la CIDROPOL en juin 2022 et d'un rapport en juillet 2022.

Le traitement de ce mandat du Bureau, et les questions d'organisation y relatives, ont été portés à l'ordre du jour de plus de dix séances de la CIDROPOL, nécessité la tenue de plusieurs séances du bureau de la commission, généré des rencontres avec le mandataire, et exigé de mettre sur pied les deux demi-journées d'étude, et ce en pleine période de pandémie.

Pour le secrétaire de la commission, cela a signifié un important travail de soutien organisationnel, administratif et stratégique de la commission et de son bureau, à toutes les étapes du processus, notamment pour ce qui a concerné le choix du mandataire et la détermination de son mandat, l'organisation de deux demi-journées d'étude extra muros, l'organisation des auditions des organes concernés, la rédaction de notes de séances, de notes de synthèse, de projets de motions et d'un projet de rapport et, finalement, l'organisation d'une séance de présentation à l'attention des membres du Grand Conseil.



Bulletin du Grand Conseil

Avec 38 séances plénières pour un total de 180.5 heures de débat, l'année parlementaire 2021-2022 est légèrement supérieure à la moyenne des sept dernières années (38.5 séances et 162.25 heures de débat). Cette légère accalmie, après vingt-quatre mois particulièrement mouvementés, nous a permis de prendre un peu de temps pour optimiser le travail de retranscription, une mission qui représente 50 % du cahier des charges des rédactrices et rédacteurs parlementaires. Dès la rentrée parlementaire d'août 2021, nous avons approché les secrétariats généraux des départements pour obtenir systématiquement le texte des réponses des conseillères et conseillers d'Etat aux questions de la désormais mal nommée « Heure des questions ». Dans le même ordre d'idée, l'appel lancé lors des différentes journées de formation semble avoir été entendu, du moins partiellement : certains membres du Grand Conseil – et nous leur en savons gré – prennent maintenant la peine de nous envoyer par courriel le texte de leurs interventions en plénum lorsque celles-ci sont conséquentes. Cela peut sembler anecdotique, mais rappelons qu'une prise de parole de 5 minutes en plénum nécessite en moyenne une heure de travail. Parallèlement, la section continue à se tenir informée des avancées techniques en matière de retranscription : le responsable a ainsi assisté à une démonstration de sous-titrage en direct et il teste actuellement une nouvelle version d'un logiciel de dictée vocale.

Il est en revanche un domaine dans lequel la marge d'optimisation échappe malheureusement à notre section : la publication. Historiquement estimée à 20 % du cahier des charges des rédactrices et rédacteurs, cette mission s'est révélée de plus en plus chronophage au fil des ans. En effet, le nombre de dépôts – sans parler de leur longueur – a considérablement augmenté durant la dernière décennie, entraînant de facto de plus en plus de rapports de commission et de projets de lois, de décrets, de rapports et de réponses du Conseil d'Etat, autant de documents à extraire de SIEL, à mettre en page et à insérer dans le Bulletin du Grand Conseil. La comparaison entre les deux dernières législatives qui figure ci-dessous est particulièrement éloquente à ce sujet.

Conscient de cette problématique, le Grand Conseil a récemment initié une révision partielle de la Loi sur le Grand Conseil. Nous espérons que cette dernière portera rapidement ses fruits afin de pouvoir continuer à assumer au mieux nos missions historiques, mais aussi toutes les prestations mentionnées ci-dessous qui échoient également aux rédactrices et rédacteurs parlementaires.

*Philippe Bastide,
responsable du Bulletin*

Comparaison entre les législatures 2017-2022 et 2012-2017

Au cours de la législature 2017-2022, les rédacteurs et rédactrices parlementaires ont confectionné **46 volumes** du Bulletin (**23 GC et 23 CE**, comme pour la législature précédente), ce qui représente :

- **194 séances** (191 + 1.5 % par rapport à 2012-2017) ;
- quelque **35'000 pages** (30'000 + 15 %).

Si l'on excepte les pétitions en très légère diminution, tous les autres objets parlementaires connaissent des augmentations plus ou moins importantes.



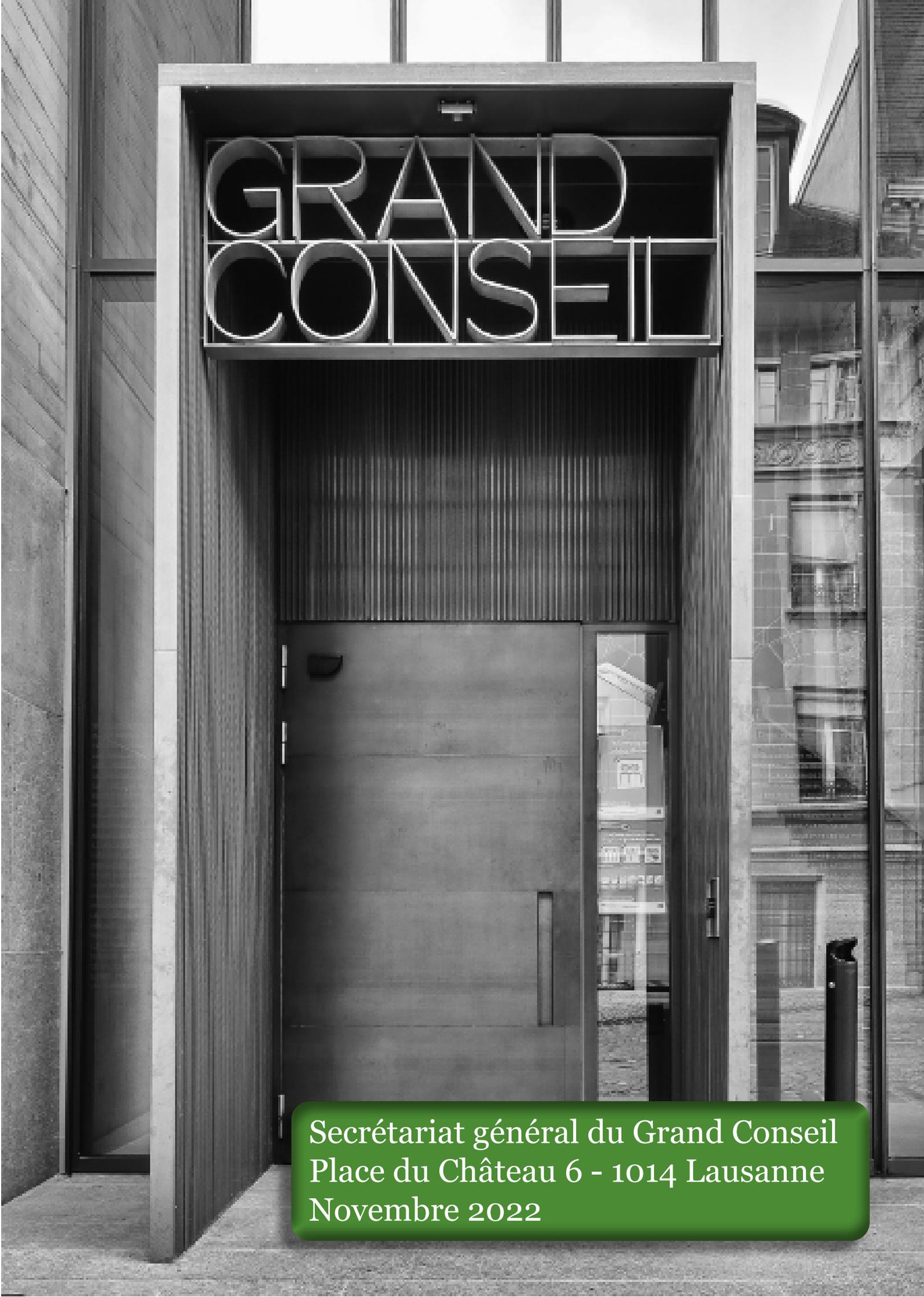
Le bilan réalisé dans le rapport d'activité de 2017-2018 ne tenait pas compte des questions orales (577 pour la législature 2017-2022), des déterminations (36) et les requêtes de commission d'enquête parlementaire (3).

Varia

Outre les tâches précédemment décrites, la section du Bulletin a rempli cette année quelques missions spécifiques, notamment :

- **Engagement d'un stagiaire ARC Emploi** (Voir partie RH) ;
- Durant l'année écoulée, notre section a répondu à **21 sollicitations pour des recherches dans le Bulletin**. Ces demandes émanent de la présidence – appui aux discours –, de la députation, de collègues d'autres sections, de différents services de l'Etat, d'avocates et avocats-conseils, de journalistes ou encore d'étudiantes et d'étudiants.
- **Participation** d'une rédactrice ou d'un rédacteur parlementaire aux différents groupes de travail mis sur pied par le Secrétariat général du Grand Conseil (formation des députées et députés ou « Liens et communication »).
- **Réalisation** du présent rapport d'activité et ajout d'une rubrique «[Où sont les femmes ?](#)» dans l'onglet « Historique du Grand Conseil » du site Internet de l'Etat.
- Un rédacteur parlementaire, gardien de but émérite, s'est occupé du **renouvellement de l'équipement** du FC Grand Conseil. Lors des matchs amicaux ou des tournois interparlementaires, nos valeureux joueurs arboreront dorénavant shorts et maillots flanqués du nouveau logo du Grand Conseil.





GRAND
CONSEIL

Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6 - 1014 Lausanne
Novembre 2022